



Direction de l'enfance et des affaires scolaires

La Queue-en-Brie

L'enfant de 3 à 11 ans

Notice actualisée de la direction de l'enfance et des affaires scolaires

Édito du maire et de l'élue

Chers Parents,

La rentrée scolaire est un moment important pour vous et vos enfants. La municipalité, soucieuse de vous accompagner durant cette année scolaire 2023-2024, met en place de nombreuses activités périscolaires et extrascolaires à destination de vos enfants.

Nous avons le plaisir de vous présenter, à travers cette notice, nos offres en matière de politique de l'enfance. Vous y retrouvez l'ensemble des modalités d'inscription, de réservation et d'annulation, ainsi que les tarifs des différentes activités proposées durant l'année.

Dès cet été, le portail famille va évoluer, vous pourrez toujours faire vos réservations et régler vos factures en ligne avec une nouvelle procédure. Un tutoriel vous sera envoyé par courriel.

Vous pouvez dès à présent et ce avant le 15 juillet faire vos inscriptions extrascolaires sur le Portail des Caudaciens en complétant les démarches :

- Inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires***
 - Pré-inscription pour le transport scolaire***
 - Pré-inscription pour le CLAS***
- ou au guichet unique.***

Ces inscriptions sont obligatoires pour accéder à ces services.

Nous vous souhaitons un agréable été ainsi qu'une bonne rentrée scolaire pour vos enfants.

Nous vous prions de croire, chers Parents, à l'assurance de nos cordiales salutations.

Laurine DAOUGABEL

Adjointe au maire
chargée de la vie scolaire
et de la vie périscolaire

Jean-Paul FAURE-SOULET

Le Maire



I / Les dispositions générales

Cette notice concerne

- les activités périscolaires (accueils du matin et du soir, restauration scolaire et mercredis) ;
- le ramassage scolaire ;
- les activités extrascolaires (vacances scolaires)
- l'étude surveillée et le CLAS.

Inscriptions

Pour utiliser les services municipaux dans les domaines scolaires, périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire de **remplir le dossier d'inscription en ligne via le Portail des Caudaciens** (www.laqueueenbrie.fr). Une fois le dossier traité, vous pourrez alors effectuer vos réservations.

Réservations

Pour fréquenter les ALSH du mercredi et des vacances, **vous devez effectuer vos réservations sur le Portail Famille**. Attention, des dates butoirs sont précisées dans cette notice. Aucune annulation ou réservation ne sera autorisée au delà de ces dates. En effet, le service prépare les vacances en amont et est tenu par les délais. Aucune modification ne peut être apportée aux commandes déjà envoyées aux prestataires.

Tarification

Les tarifs des activités périscolaires (exceptés les accueils du matin et du soir) et extrascolaires sont soumis au quotient familial.

Les tarifs des études surveillées, du CLAS et des accueils du matin et du soir sont établis sur une base forfaitaire.

En cas d'absence pour raison de santé, un certificat médical devra être transmis à nos services sous 15 jours afin de procéder au remboursement des mercredis ou vacances. Au delà des 15 jours, il ne sera pas pris en compte.

Le ramassage scolaire est gratuit pour les familles.

Quotient familial

Le quotient familial est valable 1 an (du 1er janvier au 31 décembre) et doit être recalculé chaque année avant le 31 décembre sur le Portail des Caudaciens ou auprès du guichet unique.

Au-delà de cette date le montant des prestations sera calculé sur la base du tarif le plus élevé (quotient I).

Quotient	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche des quotients familiaux	0 à < 360	360 à < 410	410 à < 470	470 à < 530	530 à < 670	670 à < 900	900 à < 1100	1100 à < 1600	1600 et plus	extérieurs

RAPPEL : pour les familles qui n'auraient pas fait calculer leur quotient pour cette année 2023, il est toujours possible de le faire en ligne sur le Portail des Caudaciens ou en vous présentant au guichet unique avec l'ensemble des pièces demandées. A titre informatif, il ne sera pas procédé à une révision rétroactive du quotient.

Modes de paiement

Vous avez la possibilité de régler vos factures :

- en ligne, sur le site internet de la ville www.laqueueenbrie.fr en vous identifiant sur le **Portail des Caudaciens** puis en cliquant sur le **Portail Famille**.

- ou au guichet unique par carte bancaire, en espèces (maximum 300€), par chèque (par courrier - Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie), ou en tickets CESU (hors restauration scolaire et études surveillées). Au delà de la date indiquée sur votre facture, vous devrez la régler directement auprès du Trésor Public.



Protection des données

Conformément au règlement général de la protection des données, les informations collectées feront l'objet d'un traitement et seront sauvegardées pendant 20 ans. Elles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne seront pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Vous disposez du droit d'accès, droit à l'oubli, droit de rectification, droit d'opposition, droit d'effacement, droit de limitation du traitement, droit de notification de limitation et de rectification, droit de ne pas faire l'objet de traitement automatisé.

Maladie et accident

Les enfants malades (contagieux, fiévreux...) ne peuvent être accueillis dans les structures. Si l'état de santé d'un enfant le nécessite, il sera demandé aux familles de venir le chercher. Tout traitement médical devra être fourni par la famille avec l'ordonnance et une décharge parentale autorisant l'équipe d'animation et les ATSEM à lui administrer les médicaments prescrits. En cas d'urgence, les équipes de la ville prendront toutes les dispositions nécessaires relatives à la santé de votre enfant.

En cas d'accident, une déclaration sera effectuée par la direction de l'enfance et sera envoyée à notre assureur. L'assurance de la Municipalité prendra en charge les frais restants des parents qui ne sont ni remboursés par la Sécurité sociale, ni par leur mutuelle.

Lorsque l'accident est causé par un tiers identifié, c'est le principe de la responsabilité civile qui s'applique, c'est l'assurance des parents du tiers qui prend en charge les frais liés au sinistre.

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

En cas de problème de santé (asthme, allergies...), un P.A.I. sera contractualisé entre la famille, la ville et l'Éducation Nationale. Il permettra à votre enfant d'être accueilli en toute sécurité sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Pour établir ce P.A.I., la famille doit prendre contact avec le directeur de l'école dès le mois de juin.

Dans le cas où le P.A.I. préconise un panier repas fourni par les familles, des tarifs spécifiques seront appliqués (cf. ci-dessous). Ces tarifs correspondent à la participation aux frais de fonctionnement des structures (locaux, personnels municipaux).

Tarif* PAI	Accueil du matin	Accueil du soir	Restauration
Maternel	1,35€	1,35€ (de 16h30 à 19h)	1,60€ sauf pour les tranches A, B et C : 0,60€
Élémentaire	1,35€	0,80€ (de 18h à 19h)	1,60€ sauf pour les tranches A, B et C : 0,60€

* Tarif en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Pour les accueils du mercredi et des vacances scolaires, la famille paye le tarif normal sans repas à partir de son quotient familial +0,60€ pour les tranches A et B et + 1,60€ pour les tranches de C à J.

Respect des règles de vie

En cas de non-respect des règles de vie, et si les actes sont sans gravité (bruit, agitation excessive), un rappel au règlement sera fait aux parents.

Par contre, l'accueil de l'enfant ne pourra plus être assuré dans les cas suivants :

- plusieurs rappels aux règlements établis ;
- mise en cause de la sécurité des autres enfants ;
- non respect des camarades, du personnel, des locaux et du matériel.

Inscription scolaire en maternelle

Les enfants nés en 2021 peuvent être inscrits à l'école maternelle pour l'année scolaire 2024-2025 à partir du 28 novembre 2023 jusqu'au 28 février 2024 inclus sur le Portail des Caudaciens ou au guichet unique.

L'école d'affectation de votre enfant est déterminée en fonction de votre lieu d'habitation.

La carte scolaire est sur le site internet de la ville dans la rubrique

«Vos enfants - Vie scolaire».



II/ Le transport scolaire

Afin de permettre aux enfants de rejoindre les différentes écoles de la ville et/ou la proximité de leur domicile, la municipalité propose un service de transport scolaire. Ce service est proposé à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires dans la limite des places disponibles.

Circuit et horaires* matin et soir des lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Arrêt	Matin	Arrêt	Soir
G.Tillion	7h45	Écoles P.Kergomard	16h45
H.Rouart	7h50	Les Violettes	16h50
J.Jaurès	7h53	Écoles Lamartine	16h55
Gournay	7h58	Rue de Paris	17h00
Écoles J. Zay	8h05	Wimpey/Stade Robert Barran	17h02
J.Jaurès	8h08	Écoles J. Zay	17h10
Rue de Paris	8h12	J.Jaurès	17h15
Wimpey/Stade Robert Barran	8h15	Gournay	17h20
Écoles Lamartine	8h20	H.Rouart	17h25
Les Violettes	8h24	G.Tillion	17h35
Écoles P.Kergomard	8h29	-	-

* Tous ces horaires sont donnés à titre indicatif.

A compter du 1^{er} janvier 2024, une participation forfaitaire est demandée aux familles qui souhaitent bénéficier de ce service.

Tarif mensuel (de janvier à mai)	Tarif mensuel (juin/juillet)	Tarif semestriel (de janvier à juillet)
forfait de 10€ le mois	forfait de 13€	forfait de 60€

* Tarif en vigueur du 1er janvier 2024 au 5 juillet 2024.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail des Caudaciens - Pré-inscription pour le transport scolaire - ou au guichet unique.

Pour continuer à en bénéficier dès janvier 2024, vous devez refaire la préinscription de votre/vos enfant(s) avant le 21 décembre 2023, l'inscription sera définitive après paiement de votre facture.

Si vous choisissez le forfait mensuel, cette démarche est à refaire tous les mois avant le 15 du mois précédent.

III/ La restauration des lundis, mardis, jeudis, vendredis (hors période de vacances scolaires)

La ville propose un service de restauration dans les écoles. Les menus sont consultables sur le site internet de la ville. Les restaurants sont encadrés par du personnel municipal : animateurs, ATSEM, agents de restauration.

Afin de veiller à la qualité des menus et des activités proposées sur la pause méridienne, la ville a mis en place une commission de restauration. Cette commission est composée des représentants de la municipalité, des représentants des associations de parents d'élèves, des élèves délégués «les Caudacros» et des agents de la direction de l'enfance.

Quotient	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarif* restauration	0,80€	1,40€	2,85€	3,60€	4,05€	4,50€	4,80€	5,15€	5,35€	6,55€

* Tarif en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.



Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail des Caudaciens - Inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires - ou au guichet unique.

IV/ Les études surveillées et le CLAS

Soucieuse de contribuer à la réussite scolaire des enfants, la municipalité propose un service d'études surveillées et de CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et rémunère les enseignants et animateurs pour les encadrer.

A - Etudes surveillées

Les études surveillées se déroulent de 16h30 à 18h, sur chaque école élémentaire, pour tous les élèves du CP au CM2.

Durée dans le mois	par soirée (1 à 4 jours/mois)	par demi-mois (5 à 9 jours/mois)	par mois complet (10 jours et +/mois)
Tarif* étude	3,75€	17,70€	34,50€

* Tarif en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Infos pratiques : le goûter doit être fourni par la famille.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail des Caudaciens - [Inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires](#) - ou au guichet unique.

B - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

L'accompagnement à la scolarité joue un rôle complémentaire centré sur l'aide aux devoirs et les apports méthodologiques nécessaires à la réussite scolaire. Le CLAS se déroule au Tuséou les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h après les vacances d'automne jusque mi-juin (en période scolaire).

Tarif* : 26,50€ à l'année par enfant (le goûter doit être fourni par la famille).

* Tarif en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail des Caudaciens - [Pré-inscription au CLAS](#) - ou au guichet unique.

Les pré-inscriptions sont possibles jusqu'au 8 octobre 2023.

Après consultation des directeurs d'écoles, une commission d'attribution des places, composée de l'élue en charge du secteur et de professionnels de la direction de l'enfance, aura lieu durant les vacances d'automne. A l'issue de la commission, les familles seront informées sur la candidature de leur enfant.

V/ Les accueils de loisirs

Un accueil de loisirs est une structure qui accueille des enfants dans leur temps libre (mercredis et vacances scolaires).

Ces accueils de loisirs sont habilités par le Service à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et répondent en conséquence à une réglementation et à des exigences de fonctionnement et de qualité très précises.

Un accueil de loisirs est encadré par des animateurs diplômés BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) sous la responsabilité d'un Directeur diplômé BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Ces structures répondent avant tout aux besoins des parents qui travaillent et elles doivent aussi répondre aux besoins des enfants.

Un accueil de loisirs ne doit pas être une simple garderie où les enfants seraient encadrés et surveillés du matin au soir, c'est une structure éducative participant au développement et à l'épanouissement de l'enfant, et ce dans un cadre convivial et ludique.

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité, d'échanges, de partage et de découverte. Il doit favoriser également la socialisation de l'enfant.

La ville compte 4 ALSH qui accueillent vos enfants les mercredis et durant les vacances scolaires. L'ALSH dépend de l'école fréquentée par votre enfant. Pour le bon fonctionnement des structures d'accueils, aucune dérogation n'est accordée.

ALSH	Écoles	Adresses	Téléphones
LA FARANDOLE pour les 3 - 6 ans	Jean Zay et P. Kergomard maternelles	Allée des Clématites	Tél: 01.56.31.25.43
L'ILE AUX ENFANTS pour les 3 - 6 ans	Lamartine et Gournay maternelles	Route de Villiers	Tél: 01.45.76.31.50
L'ESCAPADE pour les 6 - 12 ans	Lamartine, Jean Jaurès et P. Kergomard élémentaires	Route de Villiers	Tél: 01.45.93.15.32
LE TUSEOU pour les 6 - 12 ans	Jean Zay élémentaire	Avenue du Maréchal Mortier	Tél: 01.45.76.26.87



A - Les accueils périscolaires du matin et du soir

Afin de répondre aux besoins des familles qui travaillent, la municipalité propose un accueil périscolaire avant et après l'école. Les accueils sont assurés par des équipes d'animations, dans toutes les écoles à compter du jour de la rentrée scolaire :

- de 7h à 8h20, lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 16h30 à 19h, lundi, mardi, jeudi et vendredi (pour les élèves des écoles maternelles)
- de 18h à 19h, lundi, mardi, jeudi et vendredi (pour les élèves des écoles élémentaires fréquentant l'étude)

Attention : l'accueil et le transport scolaire ne seront pas assuré le lundi 4 septembre 2023 au matin.

Tarif*	Accueil du matin	Accueil du soir	Extérieur
Maternel	2,10€	2,10€ (de 16h30 à 19h)	5,85€
Elémentaire	2,10€	0,80€ (de 18h à 19h)	5,85€ matin / 2,50€ soir

* Tarif en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail des Caudaciens - Inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires - ou au guichet unique.

Cela permet à votre enfant de fréquenter ces accueils, à la carte, tout au long de l'année, sans réservation préalable.

B - Les accueils périscolaires du mercredi

La municipalité propose un service d'accueil de loisirs les mercredis de 7h à 19h. Des activités et thématiques diverses sont proposées aux enfants. Les enfants peuvent être déposés entre 7h et 9h et récupérés entre 17h et 19h.

Les accueils ALSH sont possibles en demi-journée avec ou sans restauration uniquement le mercredi en période scolaire.

Toutefois, une réservation préalable est nécessaire et doit être effectuée 15 jours minimum avant la date souhaitée.

Quotient	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarif* ALSH à la journée avec repas	2,40€	4,25€	6,25€	8,00€	9,50€	10,55€	11,50€	13,00€	14,10€	15,85€
Tarif* ALSH à la demi-journée sans repas	1,15€	1,75€	2,40€	3,15€	3,70€	4,05€	4,45€	5,20€	5,45€	6,10€
Tarif* ALSH à la demi-journée avec repas	1,95€	3,15€	5,25€	6,75€	7,75€	8,55€	9,25€	10,35€	10,80€	12,65€

* Tarif en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail des Caudaciens - Inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires - ou au guichet unique.

Pour réserver ou annuler vos mercredis rendez-vous sur le Portail Famille au maximum 15 jours avant la date souhaitée ou au guichet unique.



C - Les accueils durant les vacances scolaires

La municipalité propose un service d'accueil de loisirs durant les vacances scolaires.

Des thématiques diverses sont proposées tout au long de l'année afin de favoriser et développer l'épanouissement des enfants au travers d'activités physiques, éducatives, ludiques, et culturelles.

Durant les vacances scolaires, l'accueil à la demi-journée est impossible.

Quotient	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarif* ALSH à la journée avec repas	2,40€	4,25€	6,25€	8,00€	9,50€	10,55€	11,50€	13,00€	14,10€	15,85€

* Tarif en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Période de vacances	Dates d'ouverture d'ALSH	Dates de réservation	ALSH ouverts
Automne	du 23/10 au 05/11/23	jusqu'au 24/09/23	Ile aux enfants et Escapade
Noël	du 26/12/23 au 05/01/24	jusqu'au 26/11/23	Farandole et Escapade
Hiver	du 12/02 au 23/02/24	jusqu'au 14/01/24	Ile aux enfants et Escapade
Printemps	du 08/04 au 19/04/24	jusqu'au 10/03/24	Farandole et Escapade
Été	à partir du 08/07/24	jusqu'au 26/05/24	Ile aux enfants Escapade (juillet/août) et Farandole (juillet)

Attention, les ALSH seront fermés la veille de la rentrée scolaire.

Durant les petites vacances scolaires, les enfants sont réunis sur deux ALSH (un maternel et un élémentaire)

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail des Caudaciens - Inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires - ou au guichet unique.

Pour réserver ou annuler vos vacances rendez-vous sur le Portail Famille en veillant à respecter le calendrier ci-dessus ou au guichet unique.

VI/ Les coordonnées des écoles

MATERNELLES :

PAULINE KERGOMARD : allée des Clématites - Tél : 01.49.62.62.26

JEAN ZAY : rue Dunoyer de Ségonzac - Tél : 01.45.76.39.45

LAMARTINE : route de Villiers - Tél : 01.45.76.39.72

GOURNAY : chemin de Gournay - Tél : 01.45.76.27.78

ÉLÉMENTAIRES :

PAULINE KERGOMARD : allée des Clématites - Tél : 01.49.62.81.91

JEAN ZAY : rue Dunoyer de Ségonzac - Tél : 01.45.76.34.41

LAMARTINE : route de Villiers - Tél : 01.45.76.31.71

JEAN JAURES : rue Jean Jaurès - Tél : 01.45.76.26.96

